



Les questions écrites et réponses apportées, reprises ci-dessous, ne sont pas traduites. / *De schriftelijke vragen en antwoorden hieronder zijn niet vertaald.*

Aménagement du territoire [Paul Lombart]

Peut-on mettre plus d'empressement à entretenir les trottoirs : élimination des dénivellations intempestives, scellement des pavés/carreaux non fixés, etc. Si on préconise l'abandon de la voiture, il faut permettre de se déplacer sans danger, en particulier les personnes âgées, de plus en plus nombreuses.

La Commune a en charge 140 km de trottoirs (et donc 70km de rue !), ce qui est compliqué à rénover et entretenir. Nous parons au plus pressé avec un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros (subsidés compris). La seule rénovation du 3^e tronçon de l'avenue Van Becelaere a coûté 800.000 €. En effet, lorsque l'on rénove un trottoir, on rénove également tous les sous-sols (égouts...). Certains trottoirs ont déjà été refaits : rue L. Vandervelde, avenue E. Van Becelaere, rue de l'Élan, rue Middelbourg, le tronçon sous le pont des Arcades... D'autres sont en cours, comme la place Keym, et quatre voiries au Logis-Floréal. Et d'autres attendent leur tour. Nous sommes conscients que de nombreux trottoirs devraient être rénovés. Nous identifions au jour le jour les réparations ponctuelles à effectuer. Celles-ci se font au fur et à mesure, et en fonction du budget alloué chaque année. Un plan général de rénovation des trottoirs et des voiries doit être étudié, chiffrer et planifier sur du moyen-long terme sachant qu'il sera de toute façon impossible de tout rénover en même temps.

Aménagement du territoire [Catherine Deguent]

Après la transformation de l'ex-Royale belge en un mammoth multidisciplinaire de luxe (bien) nommé « Mix », et la prochaine transformation de La Fattoria, nous sommes nombreux à nous inquiéter : notre chère commune-village-jardin, si singulière, « différente », conviviale, ouverte, solidaire, calme, où tout inspire la chance et le bonheur d'y vivre, ne s'engage-t-elle pas sur la voie (rapide) d'une véritable « gentrification » ? Boitsfortois de souche, de cœur, d'identité, de conviction, nos craintes sont profondes : il serait impardonnable, en terme sociétal, de ne pas respecter, voire de détruire tout ce qui a été tissé depuis tant d'années par nos « anciens » : l'esprit, voire la lettre même de Boitsfort. Il ne s'agit en rien là de passéisme, mais de vigilance, et d'urgence. D'observer autour de nous, à quelques pas ou à des milliers de kilomètres, le monde tel qu'il va et le monde que nous voulons construire, où nous voulons vivre et voir grandir nos enfants.

Pour conserver et dynamiser le bien-vivre ensemble typique à notre commune et l'esprit villageois, nombreuses sont les initiatives qui renforcent les liens. Citons à titre d'exemple, la Recyclerie, lieu de revalorisation de ce que nous n'utilisons plus, qui fonctionne grâce à l'aide de nombreux bénévoles ; les brocantes, véritables fêtes au sein même des quartiers ; les rues réservées aux jeux, zones de rencontre demandées par les habitants d'une même rue ; les retransmissions sur grand écran des matches de foot ; l'organisation annuelle des Dimanches sans voiture et autres activités autour du vélo (Vollenbike ; À la place des étangs...) ; les marchés hebdomadaires (Wiener et Keym) ; les réunions de quartier, où le Collège se rend au



cœur de quartier ; les Donneries devant chez soi ; les Recypark mobiles... De plus, nous mettons tout en œuvre pour que les habitants puissent créer leurs événements pour se regrouper entre voisins : il suffit de contacter la Commune ([Organisation d'un événement / Location de salles — Watermael-Boitsfort](#)). Le Budget Participatif qui a connu cette année sa 5^e édition est également le reflet de ce bien-vivre. La parole est donnée aux citoyens pour émettre des projets et les voir mis en œuvre après les votes. À cela s'ajoutent les magnifiques élans de solidarité qui sont apparus au moment de la crise Covid pour aider les voisins à faire leurs courses et par le biais des couturiers de masques, ou au moment de l'accueil des Ukrainiens suite à la guerre. La Commune déploie également beaucoup d'énergie pour proposer des logements moyens, via la construction d'Archiducs Sud et prochainement d'Archiducs Nord. Autant d'initiatives – et d'autres encore existent – qui montrent que la Commune est soucieuse de la vie de ses « villageois » et de leur vivre ensemble.

Environnement [Julie Gusman]

Certains d'entre nous ont signé la pétition de We are Nature, demandant un « moratoire sur la délivrance de toute autorisation d'endommager et détruire les sols vivants et les espaces naturels bruxellois de manière à mettre à l'abri la biodiversité et les habitats naturels ». Qu'en pense le collège ? Quel rôle pourrait jouer la commune pour atteindre ce but ?

Nous avons bien reçu en février la pétition de We are Nature, relative à une meilleure préservation des espaces verts non bâtis pour augmenter la résilience de notre commune verte aux changements climatiques à venir. Nous avons remercié We are Nature pour cette initiative et nous avons soutenu les initiatives régionales en ce sens. Nous regrettons que la Région n'ait pas encore fait aboutir la réforme du PRAS en cours.

À Watermael-Boitsfort, nous cherchons à préserver un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces non bâtis. Ceci s'est notamment concrétisé par :

- *la préservation du site du Couvent de l'avenue Léopold Wiener, dont l'urbanisation a été rendue impossible par l'adoption d'un arrêté de classement et du PPAS Wiener ;*
- *la préservation des jardins du château Charle-Albert, situés en lisière de la forêt de Soignes ;*
- *l'opposition de la Commune à tout projet d'urbanisation du plateau de la Foresterie ;*
- *l'opposition de la Commune au PPAS Ernotte-Boendael, qui prévoyait l'urbanisation de la plaine des Corneilles et des potagers existants ;*
- *l'opposition de la Commune à l'urbanisation du site du « Champ des Cailles » ;*
- *le soutien de la Commune à la création de nouveaux logements à l'emplacement d'anciens bureaux (projets Souverain 2 et Souverain 23) ;*
- *les recours portés par la Commune, à deux reprises et avec succès, contre l'urbanisation du site Tenreuken ;*
- *le projet soutenu par la Commune visant la réaffectation de l'église Saint-Hubert en logements ;*
- *la demande de classement de la propriété Moreel faite à la Région qui bloque toute initiative de construction, dans le cadre de l'abrogation du PPAS Souverain Est (partie sud).*



Réunion de quartier : Boitsfort-centre / Wijkvergadering: Bosvoorde-centrum
20.06.2024

Concernant les nouvelles constructions, le seul projet communal d'ampleur en cours d'examen est le projet public « Archiducs-Nord » qui vise notamment la création d'un habitat groupé pour adultes déficients mentaux et d'un habitat groupé pour personnes âgées. Nous ne souhaitons pas remettre en cause ce projet qui a fait l'objet d'un permis d'urbanisme.

Par ailleurs, nous vous informons qu'aucun projet de PPAS ne sera présenté d'ici la fin de la législature communale.

En ce qui concerne les arbres, nous rappelons que la majorité des permis octroyés pour l'abattage d'arbres est assortie d'une obligation de replantation.

Grâce au budget participatif une « mini-forêt » (plus de 1000 arbres plantés, 22 essences indigènes) a vu le jour début 2022

(https://www.youtube.com/watch?v=1rsAqvmFTa8&ab_channel=CommunedWatermael-Boitsfort) constituant un puits de carbone dans la zone densément peuplée du pont des Arcades, ce qui participe au maillage vert de la commune et à l'épanouissement de la biodiversité.

Enfin, notre commune cherche en permanence à entretenir ses espaces verts et renforcer son patrimoine arboré. Dans ce cadre, un inventaire détaillé des arbres en voirie et dans les espaces verts a été établi. Des experts en gestion des arbres en milieu urbain, ont sillonné l'ensemble des rues pour établir un diagnostic personnalisé. Chaque arbre a été géo-localisé, et son état phytosanitaire ainsi que le risque qu'il représente ont été analysés. Cette démarche proactive nous permet de prévenir d'éventuels problèmes et de prendre des mesures préventives plutôt que curatives, tout en tenant compte des contraintes urbanistiques, telles que le classement ou l'espace disponible. Les arbres malades ou nécessitant un suivi plus attentif ont été identifiés et sont désormais pris en charge par les services communaux compétents. En plus de réaliser des économies substantielles en réduisant les abattages et les élagages sanitaires, cet inventaire constitue un outil précieux pour la planification et le suivi de notre patrimoine arboré. Au total, nous avons recensé plus de 5.000 arbres en bordure de voiries, appartenant à 57 genres différents. Dorénavant, chacun de ces arbres dispose de sa propre « carte d'identité », comprenant des informations essentielles telles que son identification, sa géolocalisation, ses dimensions, son état sanitaire, la qualité du sol et de l'environnement qui l'entoure, sa valeur d'agrément, et une estimation de la quantité de carbone qu'il stocke.

Environnement [Olivier Coppieters]

Que fait la commune concrètement pour favoriser la biodiversité ? Concernant le patrimoine arboré, vous indiquez que vous diversifiez les espèces. Néanmoins certains projets de la commune sont à l'opposé de ces objectifs. L'avenue de Coccinelles pex. Vous y avez proposé la plantation de cultivars d'ormes. C'est consternant. Il n'y a aucune réflexion sur la biodiversité. Ce n'est hélas pas le seul exemple. Ne faudrait-il pas organiser des formations à la biodiversité pour vos équipes Espaces verts? Réduire la fréquence des tontes à certains endroits est une bonne initiative, mais que faites-vous en plus ? Sur votre site très peu de projets sont mentionnés. Qu'en est-il de la trame sombre ? La commune a-t-elle pris une



initiative pour (re)créer des corridors écologiques propices à la vie nocturne ? Des permis sont également octroyés alors qu'ils impliquent plus d'imperméabilisation des sols. Pourquoi ne pas stopper radicalement cela ?

La Commune œuvre et prend soin de la biodiversité de façon très pratique au travers de plusieurs projets très concrets qui tiennent à cœur au personnel communal et politique :

- *Commune Zéro Pesticide, nous sommes d'ailleurs pris en exemple au niveau européen, très régulièrement ;*
- *Plan de sauvegarde de plusieurs espèces animales, comme le lucane cerf-volant (Watermael-Boitsfort étant la seule commune de la Région Bruxelles-capitale hébergeant encore cet animal) et de plusieurs espèces d'oiseau (aide à la nidification, suivi de leur croissance...);*
- *nous promouvons la biodiversité via une gestion différenciée du patrimoine végétal communal et privé (produits et techniques écologiques) ;*
- *nos actions sur la végétalisation (augmenter les prairies fleuries, favoriser le fauchage tardif, les plantations indigènes) ;*
- *mais aussi la faune et la flore qui nous entourent (éco-pâturage en collaboration avec le Chant des Cailles, mise en place de système de sauvegarde des batraciens...);*
- *nous veillons à ce que les actions prises par la Commune encouragent la préservation de cette biodiversité (recours aux toitures vertes dans les permis d'urbanisme, techniques alternatives aux pesticides...).*
- *L'inventaire de notre patrimoine arboré est également une nouvelle ressource précieuse pour nos services et une meilleure gestion par ceux-ci.*

La biodiversité est, vous le comprendrez, un élément que nous avons à cœur d'entretenir et d'améliorer et que nous tentons de prendre en considération dans tous nos aménagements. Cependant, les aménagements en voirie, par exemple, doivent se conformer à toute une série de règles tout en continuant de servir leur rôle de lieu de passage. Ces contraintes nous contraignent évidemment dans nos choix.

Par ailleurs, nous soutenons, comme expliqué plus haut, des projets d'éco-pâturage pour la tonte d'espaces publics. Nous prévoyons également, en zone classée, de conserver un nombre important de souches d'arbres morts ou abattus afin qu'elles puissent continuer à abriter et à nourrir les insectes. La place Keym, dont l'inauguration approche, voit son nombre d'arbres augmentés, la diversité végétale renforcée tout en améliorant drastiquement la gestion des eaux pluviales.

Diverses conditions sont également imposées dans les permis d'urbanisme que la Commune octroie. Outre les toitures vertes, il peut être demandé aux riverains de laisser des arbres en chandelle afin qu'ils servent encore une fois mort. Des réflexions, de plus en plus souvent demandées et de plus en plus poussées sont également requises lorsqu'il est question d'imperméabiliser ou d'abattre un arbre. Pour le surplus, nous intégrons de plus en plus souvent les données géographiques fournies par Bruxelles-Environnement pour guider nos conditions, ce notamment en terme de moyen d'accueil d'espèces animales.

Dans un territoire comme le nôtre, nous avons la chance de ne pas avoir de lieu dont nous partons de zéro. Les changements opérés sont donc plus subtiles, moins visibles que dans des communes denses et fortement anthropomorphisées.



Pour le maillage sombre, trame noire, des discussions sont en cours avec Sibelga, gestionnaire du réseau, pour améliorer la vie nocturne de la faune tout en préservant la sécurité et la mobilité des citoyens.

En ce qui concerne les arbres, dans une certaine mesure, hormis dans la zone Le Logis-Floréal où la Direction du Patrimoine culturel impose les essences des arbres, nous veillons à diversifier les espèces. Ceci doit se faire à l'échelle de la commune et des quartiers, mais pas nécessairement rue par rue parce que ça complique la faisabilité (par exemple : la taille des fosses pour planter) et l'entretien (la chute des feuilles à des moments différents). L'inventaire du patrimoine arboré que nous avons établi sur les arbres de voirie permet de qualifier la diversité des espèces. Au total, 5024 arbres ont été inventoriés, diagnostiqués et encodés couvrant l'ensemble du patrimoine arboré de la commune. En termes de diversité, nous avons identifié 57 genres différents, mais avec une large prédominance du genre Prunus (2271 individus), soit presque la moitié (45 %) des arbres étudiés. Nous remarquons ensuite les genres Malus (412 sujets, soit 8 %) et Tilia (314 sujets, soit 6 %). La diversité peut être considérée comme bonne, mais mal répartie (à cause de la concentration de cerisiers du Japon dans les Cités-Jardins). L'équipe des Espaces verts bénéficie de la qualification adéquate, et s'appuie sur des expertises quand des compléments d'informations sont nécessaires. Ces dernières années, les espaces tondus ont diminuées et des techniques innovantes ont été mises en œuvre pour favoriser la perméabilité des sols, ainsi que la récupération de l'eau de pluie quand c'est possible.

Nous vous conseillons de consulter le Plan Climat, tant le bilan de ce qui est déjà d'application depuis plusieurs années que les 105 futures actions, disponible sur [PAC - Plan Action Climat — Watermael-Boitsfort](#), ainsi que les autres rubriques où se retrouvent nos actions concrètes prenant soin de la biodiversité :

- [Service Transition](#)
- [PAC - Plan Action Climat](#)
- [La genèse du développement durable à Watermael-Boitsfort](#)
- [La Recyclerie1170](#)
- [Composts et potagers collectifs](#)
- [Croque ta plaine](#)
- [Ricocheck](#)

En bref, vous l'aurez, nous l'espérons, constaté : la Commune prend, avec beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt, soin du vivant de manière générale : les arbres, la nature et les animaux... Les retours citoyens sont toujours intéressants, n'hésitez pas à reprendre contact avec nous pour enrichir nos actions de vos apports.

Espaces verts [M. et Mme Gorse]

Quand les arbres seront plantés av Delleur comme annoncé ?

La Région a introduit une demande de permis d'urbanisme pour pérenniser les pistes cyclables présentes sur la chaussée. La Commune lui a demandé lors de l'introduction du dossier deux choses : la première est de ne pas oublier d'y insérer la replantation des arbres



malheureusement abattus ; et la seconde est de rénover les trottoirs existant sur lesquels vont les trottinettes. La replantation et la rénovation du trottoir font partie de la même demande. Nous arrivons maintenant à la fin du processus : le permis devrait être délivré fin juillet. À partir de ce moment-là, auront lieu une mise en œuvre des arbres, un repavage des vieilles pistes cyclables et un réaménagement de l'ensemble des carrefours qui jalonnent cet axe-là depuis l'Hippodrome.

Mobilité [A. Whent]

Comment lutter contre le stationnement ventouse du fait des habitants zones bleues et des autres communes ?

En 2014, les zones bleues ont fait leur apparition à Watermael-Boitsfort. Elles ont été étendues en 2023 afin d'optimiser leur efficacité. L'objectif des zones bleues est d'instaurer une rotation des véhicules, de permettre un meilleur accès aux commerces, d'assurer aux riverains un stationnement à proximité de leur domicile, et de lutter contre les voitures ventouses. Récemment, trois zones ont été étendues, à savoir les numéros 1, 3 et 13 suite à la demande de nombreux habitants qui se plaignaient de l'augmentation du stationnement de voitures ventouses, extérieures à leur quartier. Il est clair que plus les zones bleues seront étendues, plus les zones hors zones bleues vont souffrir du stationnement de véhicules extérieurs à leur quartier. C'est l'effet dominos. Pour résoudre ce problème, l'unique solution serait de mettre toute la commune en zone bleue. Mais ce n'est actuellement pas le souhait de la Commune.

Mobilité [Elodie Picard]

Problème des nombreuses voitures « ventouses » rue E. van Becelaere. Ces véhicules appartiennent principalement à des usagers profitant de la proximité du tram pour se rendre au travail ou à d'autres occupations dans le centre-ville, laissant leurs voitures stationnées dans notre rue de manière prolongée. Cette situation crée un véritable désagrément pour les résidents qui doivent souvent tourner de longues minutes, voire des heures, avant de trouver une place pour se garer près de chez eux. Cette contrainte quotidienne est non seulement stressante mais également pénalisante pour les familles avec enfants, les personnes âgées ou celles à mobilité réduite. Pour remédier à ce problème et améliorer la qualité de vie des résidents de notre rue, nous souhaiterions que la rue Emile van Becelaere soit transformée en zone bleue, à l'image de la rue voisine, la Drève du Duc.

Il est fort probable que le nombre de voitures ventouses dans l'avenue Émile Van Becelaere a augmenté depuis l'extension des zones bleues et donc le passage de l'ensemble de la drève du Duc en zone réglementée. Plus on étend les zones bleues, plus les zones hors zones bleues vont souffrir du stationnement de véhicules extérieurs à leur quartier. C'est l'effet dominos. Pour résoudre le problème que vous évoquez, l'unique solution serait de faire passer votre rue également en zone bleue... Mais ce n'est actuellement pas le souhait de la Commune. Votre demande sera étudiée la prochaine fois que nous opérerons à des extensions de zone.



Mobilité [Peter Anger]

La commune pourrait-elle intervenir auprès de la STIB afin de veiller à ce que les fréquences du bus 17 soient augmentées ? En effet les temps d'attente entre 2 bus sont très longs.

Bonne suggestion. Nous allons interpeler la STIB pour augmenter la fréquence du Bus 17, seul transport en commun qui relie le fond du Coin du Balai au centre-ville, via le bus 95 ou le métro.

Mobilité [Peter Anger]

La STIB a présenté il y a quelques temps un projet de tramification de la ligne 95. Ce projet n'est vraiment pas une bonne idée. La Commune pourrait-elle intervenir pour prendre en compte la demande des habitants à savoir conserver la ligne 95 entièrement en bus et non la transformer partiellement en tram avec l'inconvénient d'isoler Boitsfort ?

Il y a deux ans, il était question de « tramifier » le bus 95 ; un comité d'accompagnement avait été mis sur pied par la STIB avec les communes concernées. La Commune avait réagi au projet qui prévoyait que ce tram s'arrête à Ixelles. Nous avons demandé qu'il n'y ait pas « rupture de charge » et de prolonger le trajet jusqu'à Wiener. Nous avons également insisté pour qu'une étude de faisabilité soit faite. Cette étude a démontré que techniquement réaliser ce projet était difficile, en raison de la présence de ponts, d'arbres, de rues étroites et de zones classées. La commune d'Ixelles s'est montrée également défavorable à ce projet ; finalement, à ce stade, la STIB a décidé de mettre le projet au frigo.

Mobilité [Mme Lallemand]

Quelles sont les intentions en ce qui concerne le changement de circulation de la rue de l'Hospice communal, des Garennes, des Trois Tilleuls et des Béguinettes annoncés lors de la réunion de 2023 ?

(elle avait lors de la réunion de quartier 2023 demandé si possible de mettre ces rues piétonnes).

En réunion de quartier 2023, vous aviez demandé de voir si les rues que vous mentionnez pouvaient être mises en rue piétonne. Pour cela, nous vous avons répondu qu'il fallait que le projet rencontre l'adhésion d'une majorité d'habitants. À ce stade, nous n'avons pas fait d'enquête étant donné que d'autres priorités au niveau de voiries sont déjà programmées. Votre idée est intéressante mais impliquera un chantier lourd et long. En effet, ce type de rue demande un permis d'urbanisme, étant donné que les places de parking doivent être marquées, que la largeur et la hauteur des trottoirs doivent être modifiées... Avant de pouvoir réaliser cela, les impétrants (Vivaqua, Sibelga, Proximus...) doivent intervenir.

Votre question concerne peut-être le passage tout récent en zone bleue de quelques voiries de votre quartier, à savoir les rues des Garennes et des Trois Tilleuls. Le Collège en sa séance du 26 février 2024 a décidé d'étendre trois zones (n° 1, 3 et 13) suite à la demande de



nombreux habitants qui se plaignaient de l'augmentation du stationnement de voitures ventouses, extérieures à leur quartier.

Mobilité [Mme Lallemand]

Pourquoi il y a autant de circulation rue des Béguinettes depuis plusieurs mois ?

Vous êtes la première à nous signaler cela. Aucun chantier dans le quartier ne pourrait en être la cause. Peut-être est-ce lié aux premières extensions des zones bleues mises en œuvre en février 2023 ? Les automobilistes ne pouvant plus se stationner autour de la Maison communale (drève du Duc, rue du Ministre, place Wiener...) cherchent une place plus loin. Les nouvelles extensions mises en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2024 vont peut-être réduire le problème de circulation. Il est clair que plus les zones seront étendues, plus les zones hors zones bleues vont souffrir du stationnement de véhicules extérieurs à leur quartier. C'est l'effet dominos. Pour résoudre ce problème, l'unique solution serait de mettre toute la commune en zone bleue. Mais ce n'est actuellement pas le souhait de la Commune.

Mobilité [Mme Lallemand]

Certains riverains ont des avancées devant leur habitation, est-ce qu'ils peuvent utiliser l'espace devant chez eux de manière privative ? Si oui, quelles sont les conditions pour eux par rapport aux autres riverains ?

Les avancées dont vous parlez sont des zones de recul, liées à des règles urbanistiques très précises et très strictes. Le Règlement régional d'Urbanisme (RRU) définit clairement en son article 11 les aménagements possibles des zones de recul comme ceci : « La zone de recul est aménagée en jardinet et plantée en pleine terre. Elle ne comporte pas de constructions sauf celles accessoires à l'entrée de l'immeuble tels que, notamment, les boîtes aux lettres, clôtures ou murets, escaliers ou pentes d'accès. Elle ne peut être transformée en espace de stationnement ni être recouverte de matériaux imperméables sauf en ce qui concerne les accès aux portes d'entrée et de garage à moins qu'un règlement communal d'urbanisme ou un règlement d'urbanisme édicté sur une partie du territoire communal ne l'autorise et n'en détermine les conditions. La zone de recul est régulièrement entretenue. »

Mobilité [Gérard Choplin]

Bonjour, je suis à mobilité réduite et me déplace avec 2 cannes. L'accès à la Maison Haute pour les élections est compliqué à cause des pavés. La rampe d'accès est située très loin dans le boulevard. Ce serait bien de refaire les pavés qui montent vers la Maison Haute (du côté de la place occupée par la ferme du Peuplier lors du marché du dimanche) car ce n'est pas facile d'y monter et descendre le dimanche. Par ailleurs, dans l'espace du marché, il n'y a pas de bancs pour s'asseoir, ce qui serait bien utile pour les PMR, personnes âgées et faciliterait la convivialité entre les personnes qui fréquentent le marché.



Réunion de quartier : Boitsfort-centre / Wijkvergadering: Bosvoorde-centrum
20.06.2024

Nous sommes conscients que l'accès à la Maison Haute pour les personnes à mobilité réduite n'est pas aisé. Il existe une rampe d'accès pour PMR, destinée principalement aux chaises roulantes vu la distance à parcourir. Le site communal, à savoir la Maison communale, la Maison Haute et son parking sont classés : asphaltier la zone pavée – même avec un permis d'urbanisme - n'est dès lors pas possible, vu qu'il faut préserver le cadre. Nous pourrions envisager de refaire la zone pavée avec des pavés plats, comme nous le faisons au Logis Floréal ; ce type de surface est beaucoup plus accessible aux PMR.

Concernant la présence de bancs au sein de l'espace occupé par le marché dominical, votre suggestion est bonne. Prochainement, un banc arrondi devrait faire son apparition autour de l'arbre situé entre le Tram frites, la Maison des Jeunes et la place Andrée Payfa Fosséprez. D'autre part, dans le cadre du Budget Participatif 2024, l'un des deux projets Phare gagnant est de rajouter des bancs partout dans la Commune. Avec la porteuse du projet, la Commune va réaliser une enquête auprès des habitants. En fonction des résultats obtenus et des budgets disponibles, des bancs seront placés. Votre suggestion d'en placer au niveau du marché peut être intégrée dans l'enquête. Merci d'envoyer un courriel à participation@wb1170.brussels avec une description de l'endroit ou des endroits où vous pensez que la présence d'un banc serait un plus (avec photo si possible). Plus d'info sur le projet : [Des bancs, des bancs, partout, partout... | Particip'WB \(wb1170.brussels\)](#).

Mobilité [M. et Mme Gorse]

Est-il possible de supprimer la piste cyclable qui est sur le trottoir de l'avenue Delleur afin que le trottoir reste pour les piétons ?

La Région a introduit une demande de permis d'urbanisme pour pérenniser les pistes cyclables présentes sur la chaussée. La Commune lui a demandé lors de l'introduction du dossier deux choses : la première est de ne pas oublier d'y insérer la replantation des arbres malheureusement abattus ; et la seconde est de rénover les trottoirs existants. La replantation et la rénovation du trottoir font partie de la même demande. Nous arrivons maintenant à la fin du processus : le permis devrait être délivré fin juillet par la Région. À partir de ce moment-là, auront lieu une mise en œuvre des arbres, un repavage des vieilles pistes cyclables et un réaménagement de l'ensemble des carrefours qui jalonnent cet axe-là depuis l'Hippodrome. Nous saurons aussi si l'ancienne piste cyclable rénovée sera dédiée uniquement aux piétons ou pas.

Mobilité [M. et Mme Gorse]

Quelles sont les règles en matière de stationnement au niveau de l'ambassade située Drève du Duc?

Depuis le 20 février 2023, la drève du Duc est en zone bleue. Elle fait partie de la zone n° 3. Cela signifie que vous pouvez vous y stationner gratuitement moyennant un disque de stationnement pendant deux heures. Cette réglementation est valable du lundi au samedi de 9h à 18h, hors jours fériés.



Urbanisme [Bruno Coppé]

Église Saint-Hubert : les premières esquisses du 3^e projet d'aménagement ont été rendues publiques par la Commission Royale de Monuments et Sites dans l'avis défavorable remis ce 11 juin 2024. Les rumeurs qui circulent font cependant état d'un pré-accord entre le promoteur, la Région et la Commune pour faire accepter le dossier et octroyer le permis. Qu'en est-il exactement ? Le promoteur envisage à présent la construction d'une énorme annexe (parking souterrain + logements) dans le parc derrière le chœur qui est en zone Natura 2000. L'arrêté de la Région est clair : toute construction y est interdite. Comment un tel projet peut-il même être soumis ? Que valent ces protections si ceux qui les votent sont les premiers à les ignorer ? Quelle est la position exacte de la Commune dans ce dossier ? Ne faudrait-il pas changer de stratégie et trouver d'autres partenaires ?

En décembre 2016, la Commune a signé un compromis de vente avec la société Bell Tower en vue de réhabiliter l'église Saint Hubert, c'est-à-dire maintenir le culte et aménager des équipements collectifs au rez-de-chaussée et des logements aux étages tout en maintenant l'église dans l'essentiel de ses composantes, en raison de son caractère patrimonial et symbolique. Après un premier projet qui n'a pas abouti, une nouvelle demande de Permis d'Urbanisme a été déposée le 16 janvier 2024. Le dossier a été déclaré complet le 24 mai 2024. L'enquête publique d'une durée de 30 jours calendrier aura lieu du 29 août au 27 septembre 2024. Une séance d'information organisée par le demandeur aura lieu le mercredi 4 septembre à 20h dans l'auditoire de l'ancien siège des Cimenteries et Briqueteries Réunies (CBR), chaussée de La Hulpe, 185. La Commission de concertation aura lieu le 22 octobre 2024. Ensuite il reviendra au service régional de l'Urbanisme (URBAN) de délivrer ou non le Permis d'Urbanisme. Il importe de préciser :

- *qu'il s'agit d'une demande de permis d'urbanisme introduite par un demandeur privé et donc d'un projet privé ;*
- *que le dossier est instruit par Urban qui est l'autorité régionale délivrante ;*
- *que le rôle de la Commune consiste à :*
 - *organiser l'enquête publique sur instruction de Urban, à savoir assurer la publicité par voie d'affiches, mettre le dossier à disposition pour consultation par le public, récolter les remarques des personnes qui se seront exprimées et organiser la Commission de concertation.*
 - *émettre un avis technique sur la demande.*
- *que la Commune ne sera partie prenante ni à l'avis de la Commission de concertation ni à l'octroi ou au refus du permis d'urbanisme car elle est propriétaire du bâtiment et liée par un compromis de vente avec le demandeur.*

Le projet ne reste pas strictement dans le périmètre du bâtiment ; il s'étendra un peu. Il ne correspond pas tout à fait à ce que la Commune avait demandé. La Commune remettra un simple avis technique sur le projet, et elle devra suivre l'avis d'Urban.



Voiries [Mélanie Archambault]

Bonjour, serait-ce possible d'imaginer une solution pour plus de sécurité des piétons, et surtout des enfants, face aux voitures, camionnettes et même camions nombreux et rapides qui passent dans la rue de l'Hospice communal ? Les trottoirs y sont très étroits, il est impossible de passer avec une poussette sans aller sur la route par endroit. Il est impossible de tenir la main de son enfant sans avoir une épaule qui dépasse sur la route. Les conducteurs ne voient pas le panneau au bas de la rue, et le trajet par la rue est sur « waze », ce qui la rend très fréquentée. Certaines voitures roulent TRES vite et frôlent les enfants qui courent ou marchent sur le trottoir. Mettre la rue à circulation locale est-il envisageable ?

Votre suggestion est possible et envisageable. Pour ce faire, une étude de mobilité doit être réalisée, étant donné que la rue de l'Hospice communal, voirie commerçante, dessert des magasins, un restaurant et un garage automobile. Pour votre information, nous avons déjà mis la rue en zone résidentielle ; cela veut dire que la priorité est donnée aux piétons, qu'ils peuvent se déplacer sur la rue et que la vitesse des véhicules est limitée à 20km/h.

Voiries [Mme Lallemand]

Je n'ai jamais eu de réponse à mes différents courriers concernant les fissures survenues sur ma maison à la suite de travaux autorisés par la Commune aux alentours de 2016? Depuis la fin des travaux ma maison bouge encore. Quelle est la responsabilité de la commune en la matière ?

Vous devez constituer un dossier en bonne et due forme (listing des dégâts, devis de réparation, preuve du lien entre les dégâts et la voirie, identification du chantier) et faire une déclaration à votre assurance habitation. Ce dossier doit ensuite être transmis à notre service juridique qui introduira une déclaration de sinistre auprès de notre assureur. Ce dernier décidera s'il y a lieu de désigner un expert ou non. Dans l'affirmative, une expertise contradictoire sera réalisée avec un expert désigné par l'assureur du riverain concerné. Il s'agit donc d'une procédure individuelle qui doit passer impérativement par les assureurs.

Sécurité-Prévention [Navid Shahangian]

Je me permets de vous écrire pour exprimer mes préoccupations concernant la sécurité de notre beau quartier. Je serais particulièrement intéressé(e) de connaître les futurs projets ou initiatives que vous envisagez pour aborder ces questions importantes.

Nous comprenons vos préoccupations parce que la sécurité des habitants est une priorité pour nous. C'est pourquoi des gardiens de la paix circulent inlassablement dans la commune, tout comme les patrouilles de police. C'est ce qui fait que notre commune est quasi la plus sûre de la région bruxelloise comme l'attestent les statistiques policières. Nous continuerons à y veiller. Ceci dit, en effet, il y a toujours des incidents regrettables que nous déplorons et auxquels la police est très attentive.



Voiries [Bénédicte Morimont]

La circulation est très dense drève du Duc et depuis quelques semaines il y a une circulation encore plus dense qu'auparavant. D'énormes camions passent dans cette rue alors qu'ils ne devraient pas y passer rendant le déplacement des piétons difficile. Les trottoirs sont dangereux car ils montent dessus pour pouvoir passer plus facilement ce qui abîment les trottoirs.

Installation de potelets pour sécuriser les trottoirs drève du Duc ?

La drève du Duc a vu ses couches d'asphalte se superposer, ses trottoirs sont dégradés comme beaucoup dans la commune, les cyclistes y sont nombreux pour rejoindre les écoles, le passage des camions y est important en raison du chantier du RER... Le trafic y est intensifié aussi depuis la fermeture du tunnel Léonard. La drève du Duc subit de nombreuses nuisances. Dans la commune, nombreux sont les trottoirs à refaire. Il est clair que nous devons maintenant avoir un plan de rénovation des trottoirs et y mettre les budgets nécessaires pour enfin s'occuper des piétons. Durant cette législature, nous avons entre autres refait pour les piétons la place Keym, la rue des Pêcheries, 4 rues dans Le Logis-Floréal... Pour rénover le dernier tronçon de l'avenue Emile Van Becelaere (800m), cela a coûté 1.000.000€. Il faut bien analyser les lieux où nous voulons intervenir. Quand nous voulons rénover des trottoirs sur une longueur de plus de 5m, nous sommes aussi confrontés à des problèmes urbanistiques : en effet, Urban nous oblige à les mettre à une largeur réglementaire de 2m. Mais dans nos petites rues, c'est compliqué ! Imaginez la drève du Duc : nous devrions être obligés de mettre les trottoirs à 2m de large de part et d'autre. Il faudrait alors revoir le profil en entier, revoir les parkings et la mettre en sens unique... Nous sommes là face à de véritables problématiques !

Effectivement, la solution pour éviter que les voitures et camions ne se roulent ou ne se garent sur les trottoirs est de mettre des potelets quand ceci est réalisable, ou bien d'augmenter les sanctions. Nous retenons la problématique : nous allons l'analyser en Polutra (qui est la cellule regroupant la Police, les services de la Mobilité et des Travaux publics) et étudier quels aménagements peuvent être faits drève du Duc.